Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213500572-20260121-2026_03-DE

MAIRIE DE LA CHAPELLE-BOUËXIC
Délibération n°2026-03
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 Janvier 2026

L'an deux mille vingt-six le 20 Janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC légalement convoqué (convocation du 15 Janvier 2026) s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Mr MORAZIN Roger, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Présents : MORAZIN Roger, LEBRET Louisette, CHAUDAGNE Michel, RUAULT-DUBORD Marie-Claire, SOULAINE Franck, MAFILLE Lauriane, LARCHER Ghislaine, SALMON Patrice, TESSIER David, GUEHO Fabrice, GADONNEIX Serge.

Absents excusés : Emilie BERNARDIN CORBES, HIREL Erwan.
HOUSSAIS Sylvie a donné pouvoir à Monsieur GADONNEIX Serge.

Secrétaire de séance : Michel CHAUDAGNE.

OBJET : Arrêté portant modification des statuts.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la compétence « Assainissement » a été transférée à l'EPCI à compter du 1er janvier 2025.
Il donne ensuite lecture au Conseil de l'annexe à l'arrêté préfectoral n° 35-2025-10.07.00003 du 7 octobre 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes « Vallons de Haute Bretagne Communauté ».
Il est notamment précisé, à l'article 4-I relatif aux compétences obligatoires, un alinéa 7 ainsi rédigé :
« 7) Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 du CGCT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de faire part au sujet de cette modification.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les votes ont été les suivants :
- Présents : 11
- Nombre de votants : 12 dont 1 pouvoir
- Pour : 12 dont 1 pouvoir
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la modification des statuts de la Communauté de communes Vallons de Haute Bretagne Communauté (VHBC), telle qu'elle résulte de l'arrêté préfectoral n° 35-2024-10-07-00003 du 7 octobre 2024, laquelle n'appelle aucune observation de sa part.

Fait à La Chapelle-Bouëxic,
Le 21 Janvier 2026
Le Maire,
Roger MORAZIN

MAIRIE DE LA CHAPELLE-BOUEXIC (I.V.)